

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 4 Avril 2023

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	19

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Alain THORIN, Christian BUCLON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL,

Date de convocation :

28/03/2023

Date d'affichage :

28/03/2023

Vote :

Pour : 16

Contre : 1

Abstention : 2

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Delphine ROBY-PASCAL

Gérald BONNARD donne pouvoir à Annie LLOPIS

Stéphane RAJON donne pouvoir à Gilles GASPAROTTO

Guillaume ROLAND donne pouvoir à Olivier TISSERAND

Secrétaire de séance :

Madame Annie LLOPIS

**20230404 – 07 TRAVAUX – PROJET DU VIEUX PRESSEUR – CHOIX D'UN BUREAU
D'ETUDES STRUCTURE**

Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA

Pour le projet de Réhabilitation du Vieux pressoir, il convient de s'assister d'un bureau d'études Structure, le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de 3 bureaux d'études.

La commission travaux, dans sa séance du 27 Mars 2023, a examiné 3 devis relatif à l'aménagement futur du Vieux Pressoir. Il s'agit :

- ICS pour un montant de 8 697 € HT soit 10 436.40 € TTC
- AREBA pour un montant de 10 200 € HT soit 12 240€ TTC
- TECHBAT pour un montant de 9 800 € HT soit 11 760€ TTC

Le seul critère de prix étant retenu, après énonciation des différentes offres, les membres de la commission TRAVAUX/MARCHE proposent de retenir la société ICS pour un montant de 8 697€ HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la société ICS pour la mission Etudes Structures pour un montant de 8 697€ HT soit 10 436.40€ TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la convention avec le bureau d'études ICS
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits sur le budget 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 2 Abstentions (A. REVOL et R. VERBO), 1 Contre (A. ARNOLD) et 16 Pour :

- **APPROUVE** la société ICS pour la mission Etudes Structures pour un montant de 8 697€ HT soit 10 436.40€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la convention avec le bureau d'études ICS
- **DIT** que les crédits seront inscrits sur le budget 2023

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Annie LLOPIS



Le Maire,
Olivier TISSERAND

